

Compte rendu de la séance du jeudi 13 avril 2017

Absent : Emmanuel Aligé

Secrétaire de la séance: Fabrice Mazière

Ordre du jour:

- Vote des taux d'imposition ;
- Vote du BP commune ;
- Vote du BP assainissement ;
- Présentation de la téléassistance conventionnée avec la CDC ;
- Divers.

Délibérations du conseil:

Vote des taux d'imposition (DE 2017 019)

Exposé :

Monsieur le Maire annonce les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2017 des taxes directes locales et les taux de 2016.

Taxe d'habitation :	5.49%
Taxe foncière (bâti) :	10.27%
Taxe foncière (non bâti) :	42.23%

Résolution :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux pour l'année 2017, soit :

Taxe d'habitation :	5.49%
Taxe foncière (bâti) :	10.27%
Taxe foncière (non bâti) :	42.23%

Vote du budget primitif - st sornin (DE 2017 025)

Exposé :

Le Maire présente en détail le budget de la commune. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	705 155.55	705 155.55
Investissement	730 595.46	730 595.46
TOTAL	1 435 751.01	1 435 751.01

Résolution :

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 3 abstentions,
 Approuve le budget primitif 2017 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section investissement avec les chapitres "opérations d'équipement".

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	705 155.55	705 155.55
Investissement	730 595.46	730 595.46
TOTAL	1 435 751.01	1 435 751.01

Vote du budget assainissement (DE 2017 027)

Exposé :

Le Maire présente en détail le budget annexe de l'assainissement. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	114 210.36	114 210.36
Investissement	87 372.29	87 372.29
TOTAL	201 582.65	201 582.65

Résolution :

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget annexe de l'assainissement exercice 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget annexe de l'assainissement 2017 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section investissement avec les chapitres "opérations d'équipement".

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	114 210.36	114 210.36
Investissement	87 372.29	87 372.29
TOTAL	201 582.65	201 582.65

Questions diverses :

Budget de la commune :

Catherine Bogaert interpelle le Conseil Municipal sur le sujet de l'emprunt concernant les travaux de la salle des sports.

Deux propositions avaient été émises concernant le montant à emprunter : 94 000€ ou 140 000€.

Elle indique que c'est le montant le plus élevé qui a été mis d'office au budget et explique que la commune a la possibilité d'emprunter une somme inférieure en réduisant les postes de dépenses de fonctionnement (chapitre 11) qui sont surestimés.

Elle indique qu'il est dommage de payer des intérêts élevés (environ 10 000€) alors que cela n'est pas nécessaire.

Les budgets prévisionnels sont toujours gonflés par des dépenses non réalisées. Les dépenses réalisées sont de l'ordre de 60% de celles du budget prévisionnel, avec des excédents reportés sur l'exercice suivant de l'ordre de 200 000 à 300 000 euros.

Nicolas Lucas, président de la commission des finances, indique que l'emprunt de 140 000€ n'a pas pour but de faire de la trésorerie mais de conserver une marge de manoeuvre concernant les dépenses non prévues notamment sur nos bâtiments communaux et l'Ad'AP.

L'excédent cumulé va être largement impacté par le budget 2017 et les travaux commencés non terminés au 31/12/2017 seront inscrits en restes à réaliser. Il termine en indiquant que les mesures de prudence aussi bien en charges qu'en recettes sont la méthode retenue depuis le début du mandat.

Jacky Rousseau présente par ailleurs des dépenses importantes à prévoir dans l'année sur les bâtiments (traitement charpente, coffret électrique forain, chaudière gaz à remplacer...).

Michaël Canit indique le budget est bâti avec une inscription totale des subventions escomptées sans avoir la garantie que nous les percevrons effectivement.

La prudence est donc de mise.

Après cet exposé, le choix du Conseil Municipal, à une grosse majorité, s'oriente vers l'emprunt à 140 000€.

Téléassistance :

La CDC et la société VITARIS ont signé une convention de partenariat dont l'objectif est de proposer aux personnes âgées et/ou handicapées une solution de téléassistance en vue de leur maintien à domicile. Cette convention a pour vocation de proposer cette prestation négociée à un tarif mensuel unitaire de 20€ TTC pour les bénéficiaires du dispositif.

Le Conseil Municipal décide donc de proposer systématiquement le service de ce prestataire aux personnes nécessiteuses.